



Projet éolien de la Vallée de Vollars

Atelier de co-construction n°2 – Compte rendu

Salle des fêtes de Dangeau – Lundi 18 mars 2024

Sommaire

Sommaire	2
1. Préambule	3
2. Les participants	4
3. Synthèse des éléments présentés et des échanges	5
4. Les prochaines étapes	12
5. Contacts	13
6. Annexe – Affiche de définition des mesures d’accompagnement ..	14

1. Préambule

Le contexte

Depuis 2016, la société ERG (auparavant EPURON) étudie la possibilité d'implanter un parc éolien sur la commune de Dangeau. Après de premières rencontres avec les élus municipaux, le projet avait fait l'objet d'une délibération favorable puis, les équipes d'ERG ont rencontré les propriétaires fonciers des parcelles envisagées pour accueillir le parc éolien.

Mis en pause en 2017 du fait de contraintes de l'Armée, le projet avait été interrompu. Une fois ces contraintes levées en 2021 et après reprise de contact, les études ont pu débuter en 2021.

Tandis que les études apportent leurs premiers résultats, ERG a lancé courant 2023 une démarche de concertation et d'information volontaire sur la commune de Dangeau. Pour la mettre en œuvre, la société a mandaté l'agence spécialisée en concertation et communication publique Demopolis Concertation.

Cette phase de concertation publique a débuté le lundi 25 septembre 2023 lors du forum de lancement de la démarche de concertation, qui avait permis de présenter le projet, les équipes d'ERG, la démarche de concertation et d'apporter de premières réponses aux questions recensées sur le territoire. Elle s'est poursuivie par un premier événement de co-construction en décembre 2023, qui a permis de définir les points de vue des photomontages et de baptiser le projet.

Ce deuxième atelier de co-construction s'inscrit dans cette démarche.

Les objectifs de la réunion

Le deuxième atelier de co-construction, qui s'est tenu à Dangeau le lundi 18 mars de 18h30 à 20h00, présentait deux principaux objectifs :

- 1) Permettre aux participants de contribuer à des idées et besoins en matière de mesures d'accompagnement ;
- 2) Informer les habitants de l'avancée du projet et des prochaines étapes de la démarche.

2. Les participants

L'atelier de co-construction a accueilli une quinzaine de participants de la commune de Dangeau. Un tableau d'inscription était disponible à l'entrée, voici les inscrits :

Élus de Dangeau présents :

- HOUDY Olivier, Maire
- GOUGET Mariette, Conseillère municipale

Commune de Dangeau :

- MAYOT Pierre
- PICHOT Denis
- SALMON Mickaël
- ROUZIES Dominique
- VARNIER Claude

Ainsi que 9 autres habitants de Dangeau.

ERG :

- ABECASSIS Marion, Chargée de concertation
- MCHACHTI Amal, Cheffe de projet éolien

Demopolis Concertation :

- HAFFNER Lorette, Cheffe de projet concertation et communication publique
- BERROCHE Hugo, Consultant concertation et communication publique
- VALIGNAT Romane, Consultante concertation et communication publique
- MARTI Pauline, Assistante cheffe de projet concertation et communication publique

3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

3.1 Introduction et présentation des mesures d'accompagnement

[Vous retrouverez les informations partagées lors de l'atelier en annexe au présent compte-rendu.]

L'atelier a été ouvert par un mot introductif de M. le Maire de Dangeau. A cette occasion, il a tout d'abord rappelé l'historique de la démarche de concertation, puis les délibérations du Conseil Municipal visant à permettre le développement éolien tout en le limitant à 9 machines, et enfin partagé son soutien dans la démarche de concertation : quel que soit l'avis des participants, il est nécessaire de s'informer et donner son avis à chaque étape du projet.

Suite à cette introduction, les intervenants d'ERG et de Demopolis Concertation se sont présentés et le déroulé de la soirée a été partagé.

Des éléments de définition – nécessaires à l'exercice de réflexion collective de l'atelier – ont enfin été présentés concernant les mesures d'accompagnement, via la présentation d'une affiche, disponible en annexe. ERG a rappelé à cette occasion son souhait d'inclure les acteurs locaux dans leur élaboration, afin d'aboutir collectivement à un projet adapté et bénéfique à tous.

3.2 Les questions et réponses échangées durant la soirée

Suite aux présentations introductives, mais également au fur et à mesure de la réflexion collective autour des mesures d'accompagnement, de nombreuses questions ont été posées et remarques formulées. Vous en retrouverez ci-dessous la synthèse.

Autour de la réflexion sur les mesures d'accompagnement

Question d'un participant : « *Moi j'aimerais voir des retombées concrètes, des bénéfiques sur ma facture d'électricité par exemple. C'est quelque chose que vous pouvez mettre en place ?* »

Réponse d'ERG : Différents formats d'action sont possibles pour vous permettre de toucher des retombées plus directes et individuelles. Il peut s'agir de financement ou d'investissement participatif, de fourniture d'électricité à prix préférentiel chez un fournisseur partenaire, ou encore de co-financement de la rénovation énergétique de vos maisons. Les premiers exemples de ce type d'actions sont en réflexion chez ERG, c'est un sujet que nous pouvons approfondir ensemble si vous le souhaitez.

Question d'un participant : « *Et ça n'est pas possible de bénéficier directement de l'électricité produite par les éoliennes installées ?* »

Réponse d'ERG : Ça peut parfois l'être mais ce système d'autoconsommation est rare et complexe à mettre en place sur de l'éolien. Pour ce parc, ça ne sera pas le cas, l'électricité sera mise dans le réseau. Mais c'est tout de même l'électricité produite au plus proche, donc celle des éoliennes, que vous consommerez. Pour se faire une idée, on peut considérer l'électricité comme de l'eau. Un nouveau parc éolien crée une nouvelle source qui va alimenter un poste source (ici celui de Brou ou de Bonneval) à l'image d'une rivière qui alimenterait un lac. Un réseau de distribution part ensuite de ses postes pour alimenter toutes les communes qui l'entoure, dont Dangeau.

Question d'un participant : « *Concernant la concertation, avez-vous des exemples concrets de projets qui ont évolué par rapport à ce qu'en disait les habitants ?* »

Réponse de Demopolis Concertation : Tout à fait, sur les projets que nous accompagnons, il arrive qu'une éolienne puisse être enlevée ou rajoutée par rapport au projet initial, à la demande du territoire, par exemple. Les évolutions dépendent souvent des contraintes qui s'imposent sur le territoire toutefois, c'est un équilibre à trouver entre la viabilité du projet et les attentes locales.

Remarque d'un participant : « Il serait intéressant d'agrandir le site de compostage. »

Réponse de M. le Maire : Un projet est en cours pour déplacer et agrandir ce site, en vue de créer une véritable végétérie.

Autour du projet

Remarque d'un participant : « Il faudra bien préparer le chantier pour que rien ne soit abimé, je pense aux chemins qui parfois sont défoncés ! »

Réponse d'ERG : Tout sera fait en sorte pour que le chantier abime le moins possible les chemins et l'environnement autour du parc, et tout dégât sera réparé directement à la fin du chantier. ERG se doit de remettre en état les routes ainsi que les parcelles utilisées, comme convenu dans les contrats d'accord. Un huissier peut également être présent pour vérifier la remise en état.

Remarque d'un participant : « L'éolienne abime déjà le cadre de vie. »

Question d'un participant : « Que deviennent les blocs de béton au démantèlement du parc ? »

Réponse d'ERG : Depuis une modification réglementaire en 2020, nous avons l'obligation de les enlever et de remettre de la terre de même qualité qu'auparavant, tout cela à nos frais. Malgré des contre-exemples que vous pouvez parfois voir dans d'autres pays, sachez que la réglementation européenne et notamment française est extrêmement stricte, et que rien ne sera à la charge de l'agriculteur ou de la commune. Le béton récupéré des fondations à l'issue du démantèlement est concassé et est ensuite réutiliser pour la réalisation de remblais de autoroutiers ou ferroviaire, ou tout autres travaux nécessitant cette matière.

Question d'un participant : « Où seraient exactement implantées les éoliennes ? Car sur Chahuteau cela serait catastrophique pour le milieu. »

Réponse d'ERG : Les implantations ne sont pas encore connues à ce jour car les études environnementales, paysagères et acoustiques ne sont pas encore terminées. Mais comme nous visons un dépôt en début ou fin d'été, elles devraient être déterminées d'ici quelques mois. Nous devrions être en capacité de vous partager cette information au prochain rendez-vous de concertation prévu courant juin.

Question d'un participant : « Nous avons travaillé en décembre sur les points de photomontages. Il y aura un point de vue de chez moi. J'aimerais savoir quand y aurions-nous accès ? »

Réponse d'ERG : Suite à l'atelier de co-construction de décembre, le bureau d'études en charge de la réalisation de l'étude paysagère va se rendre la semaine prochaine dans la commune afin de réaliser les premières prises de vue. Nous pourrons donc vous partager les photomontages à l'occasion du rendez-vous de concertation de juin.

Remarque d'un participant : « Je crois que nous préférons avoir plusieurs éoliennes au même emplacement que quelques-unes éparpillées. »

Réponse d'ERG : Nous comprenons, cela fait souvent sens sur les territoires. Néanmoins les contraintes locales (habitations, boisements, couloirs aériens etc.) ne permettent pas toujours d'opérer une densification autour des parcs existants.

Remarque d'un participant : « Il n'y a aucune cohésion des projets sur le territoire. »

Réponse de Demopolis Concertation : C'est vrai qu'une réflexion en termes d'aménagement du territoire aurait pu mieux être menée à l'occasion de l'émergence de l'éolien, il y a une vingtaine d'année. C'est un fait. Néanmoins si l'on regarde ce qui est fait actuellement, nous constatons que les développeurs doivent tenir compte des parcs existants mais également en projet dans leurs études (de même que les services de l'Etat durant l'instruction), et que des efforts de cohésion sont à l'œuvre via les réflexions sur les zones d'accélération.

Question d'un participant : « A quelle distance seraient les éoliennes des habitations ? »

Réponse d'ERG : La loi oblige un minimum de 500 mètres des habitations, mais nous essayons toujours de les mettre le plus loin possible. La distance exacte aux maisons les plus proches sera déterminée lorsque nous aurons précisé l'implantation, encore en étude. Notre objectif est toujours la recherche du meilleur compromis possible entre maximisation de la distance aux habitations, respect des distances minimales aux différents ouvrages existants (routes, lignes électriques, ...) et prise en compte de la biodiversité (distance aux boisements, aux haies, ...).

Question d'un participant : « Quels sont les effets des éoliennes sur la faune ? Est-ce que c'est calculé localement ? »

Réponse d'ERG : Tout à fait, une étude environnementale est en cours pour identifier les espèces présentes et mesurer les impacts que le parc pourrait avoir sur la biodiversité locale. Ainsi, des mesures sont définies dès la conception du projet pour limiter ces impacts prévisibles. Également, une fois les éoliennes installées, des suivis écologiques sont réalisés pour étudier les impacts réels, et de nouvelles mesures peuvent être prises pour corriger l'impact s'il subsiste. Cela peut être un arrêt des éoliennes lors des périodes de plus forte activité des chauves-souris, par exemple.

Remarque d'un participant : « On préférerait avoir un projet photovoltaïque sur la commune, ça a moins d'impact sur la biodiversité. »

Question d'un participant : « Quelles actions mettez-vous concrètement en place pour compenser la perte de biodiversité ? »

Réponse d'ERG : Nous appliquons la séquence Eviter Réduire Compenser (dite « E.R.C. ») : autant que possible, nous préférons d'abord éviter les zones à forts enjeux écologiques (certains boisements par exemple), puis, nous cherchons à réduire l'impact qui n'a pas pu être évité (en arrêtant les éoliennes sous certaines conditions par exemple). Enfin, en dernier recours, nous compensons les impacts résiduels via diverses mesures adaptées à l'impact en question. ERG ayant à cœur de ne pas avoir d'impact résiduel sur ses projets, dans la grande majorité des cas, nous veillons à ce que les mesures d'évitement et de réduction suffisent à ne pas engendrer d'impact sur la biodiversité. Par ailleurs, nous mettons systématiquement en place d'autres mesures, dites d'accompagnement, qui visent à protéger ou restaurer de la biodiversité sur Dangeau et ses alentours, si vous avez des

propositions en ce sens. Par exemple, nous pouvons imaginer recréer des milieux favorables comme un ensemble de jachères, haies, mares...

Remarque d'un participant: « Vous donnez toujours des chiffres de production d'électricité, sans prendre en compte le chauffage. Ce qui revient à majorer le nombre d'habitations que vous estimez fournir en électricité avec votre projet. Serait-il possible d'avoir d'autres données ? »

Réponse d'ERG: C'est vrai que ce calcul n'est pas idéal, mais tous les chauffages ne sont pas électriques donc ce chiffre serait différent pour chaque foyer. Nous remonterons toutefois la question à France Renouvelable, pour voir si de nouveaux chiffres pourraient être étudiés, partagés et mieux refléter la consommation locale. Nous nous engageons à publier la donnée avec prise en compte du chauffage dans notre dossier.

Question d'un participant: « Personne n'a-t-il jamais travaillé à changer la couleur des éoliennes, notamment en fonction de la couleur du ciel ? Est-ce qu'il serait possible de faire des essais ? »

Réponse d'ERG: Nous aimerions beaucoup pouvoir travailler à ce sujet avec vous, toutefois la couleur des éoliennes est choisie par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), nous ne pouvons pas y déroger.

3.3 La co-construction des mesures d'accompagnement

Lors de la phase de réflexion collective, les participants ont été invités à partager leurs idées en matière de mesures d'accompagnement autour de 3 thèmes principaux :

- Paysage, patrimoine et cadre de vie ;
- Sobriété et efficacité énergétique ;
- Environnement et sensibilisation.

Au terme des discussions, 8 principales idées ont été formulées :

MISE EN VALEUR DU PAYSAGE, DU PATRIMOINE ET DU CADRE DE VIE	
Paysage	Enfouir les réseaux électriques
Patrimoine	Remettre en état de lavoir de Chahuteau (sous réserve, ce patrimoine étant en partie privé)
Cadre de vie	<p>Entretien des fossés le long des routes</p> <p>Entretien des chemins, notamment de randonnée, afin de valoriser les circuits touristiques locaux</p> <p>Entretien des vallées</p> <p>Agrandir la plateforme de compostage (sous réserve du projet actuel de la municipalité)</p>
SOBRIETE ET EFFICACITE ENERGETIQUE	
Energie	<p>Etudier la géothermie pour remplacer le chauffage communal de l'école</p> <p>Etudier des solutions pour dégager des bénéfices directs et individuels pour les habitants (« faire baisser la facture d'électricité »)</p>
ENVIRONNEMENT ET SENSIBILISATION	
Aucune proposition n'a été formulée pour cette thématique.	

4. Les prochaines étapes

Les équipes d'ERG et de Demopolis Concertation tiennent à remercier les participants pour leur présence et leurs contributions, qui ont permis d'amorcer une réflexion constructive et prometteuse en matière de mesures d'accompagnement.

Ces premières idées à mettre en place sur la commune seront présentées et travaillées lors d'un prochain comité des élus prévu en avril, puis continueront de s'affiner au regard des besoins locaux et des contraintes du projet (définition de l'enveloppe budgétaire liée au dimensionnement exact du projet).

En parallèle, un prochain événement de concertation est prévu en juin 2024, lequel visera notamment à présenter les résultats d'études (photomontages) et l'implantation.

Dans l'attente, les équipes d'ERG et de Demopolis Concertation restent à la disposition des élus et habitants pour toute question relative au projet.

5. Contacts

ERG

Marion ABECASSIS

Chargée de concertation
mabecassis@erg.eu

Amal MCHACHTI

Cheffe de projet éolien
amchachti@erg.eu
06 02 02 49 35

Demopolis Concertation

Hugo BERROCHE

Consultant concertation
hugo.berroche@demopolis-concertation.fr
06 40 89 17 63

Romane VALIGNAT

Consultante concertation
romane.valignat@demopolis-concertation.fr
07 85 63 85 66

Lorette HAFFNER

Cheffe de projet concertation
lorette.haffner@demopolis-concertation.fr
07 72 27 98 08

Pour vous informer ou nous partager vos questions, rendez-vous sur le site internet du projet : <https://www.projeteolien-dangeau-erg.fr/>

6. Annexe – Affiche de définition des mesures d'accompagnement



QUE SONT LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ?

DEFINITION : Ces mesures visent à accompagner l'insertion du projet dans le territoire considéré, en apportant un soutien financier à des actions identifiées dans le cadre de plans de biodiversité, de sensibilisation du public à la protection de l'environnement, de transition énergétique ou d'amélioration du cadre de vie des habitants.



Pour qui ?

Elles doivent être co-construites avec le territoire et pour le territoire. Dans le cadre du projet éolien de la Vallée de Vollars, celles-ci sont réalisées en concertation.



Qui Finance ?

Elles sont financées et mises en place par le développeur éolien en plus des retombées fiscales versées aux collectivités et établissements publics.



Quel est le cadre ?

Les mesures d'accompagnement sont liées au projet éolien et sont encadrées par la législation.

Les thématiques peuvent être :

Préservation de la biodiversité

Réduction des émissions de GES liées au transport

Protection et valorisation des paysages

Sobriété et efficacité énergétique

Éducation et sensibilisation à l'environnement



Votre intérêt

Proposer des idées pour mettre en valeur la commune et sensibiliser à l'environnement.

Un projet de territoire

Un atout pour le développement local, co-construit avec les habitants.



